

2014

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



SOMMAIRE

GLOSSAIRE	2
INTRODUCTION	4
1) INDICATEURS TECHNIQUES	6
1.1) Contenants	6
1.2) Communication	7
1.3) Collecte séparative et services spécifiques	8
1.4) Traitement des déchets	11
1.5) Tonnages collectés en 2014	12
1.6) Evolution des tonnages collectés	13
1.6.1) Tous flux	13
1.6.2) Ordures ménagères	14
1.6.3) Emballages et Papiers	15
1.6.4) Verre	15
1.6.5) Déchets végétaux	16
1.6.6) Encombrants	16
1.7) Performances de collecte	17
1.8) Performances de recyclage	18
2) INDICATEURS FINANCIERS	20
2.1) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	20
2.2) Redevance Spéciale (RS)	20
2.3) Coût complet	20
2.4) Coût technique	20
2.5) Coût aidé	21

GLOSSAIRE

OM : Ordures Ménagères

BCMP : Briques alimentaires, Cartons, Métaux, Plastiques, (emballages ménagers)

JRM : Journaux Revues Magazines (papiers)

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets toxiques)

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

EMR : Emballages Ménagers de Récupération (Carton)

ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires (Tétra-briques)

COLLECTE PAP : Collecte des déchets au Porte-A-Porte. Collecte des bacs de déchets (OM/Emballages ménagers) au moyen d'une benne devant chaque domicile

COLLECTE AV : Collecte des déchets en Apport Volontaire. Collecte des conteneurs (Verre) sur les points d'apport volontaire au moyen d'une benne équipée d'une grue de levage

PAV : Point d'Apport Volontaire

CSDU II : Centre de Stockage des Déchets Ultimes de classe II. Installation destinée à stocker des déchets dits ultimes. Dans le cas des centres de classe II, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées

Performance de recyclage : Quantité recyclée sur une année (en kg/habitant/an)

Gisement d'emballages : Emballages ménagers mis sur le marché en année N et considérés comme consommés la même année (en kg/habitant/an)

Taux de recyclage : quantité recyclée (en kg/habitant/an) rapportée au gisement d'emballages (en kg/habitant/an)

En application de la loi n°95-901 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, le décret n°2000-404 fait obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

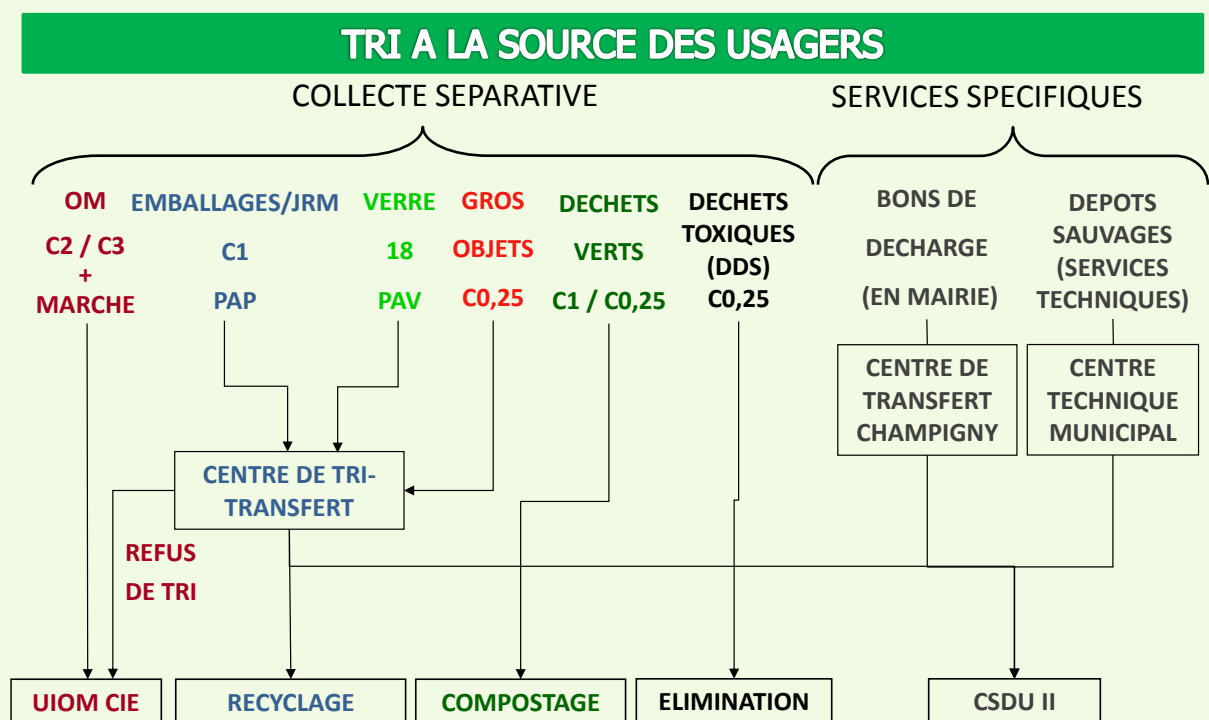
« Le Maire présente au conseil municipal, ou le président de coopération publique de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ».

Une annexe au décret définit les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le présent rapport.

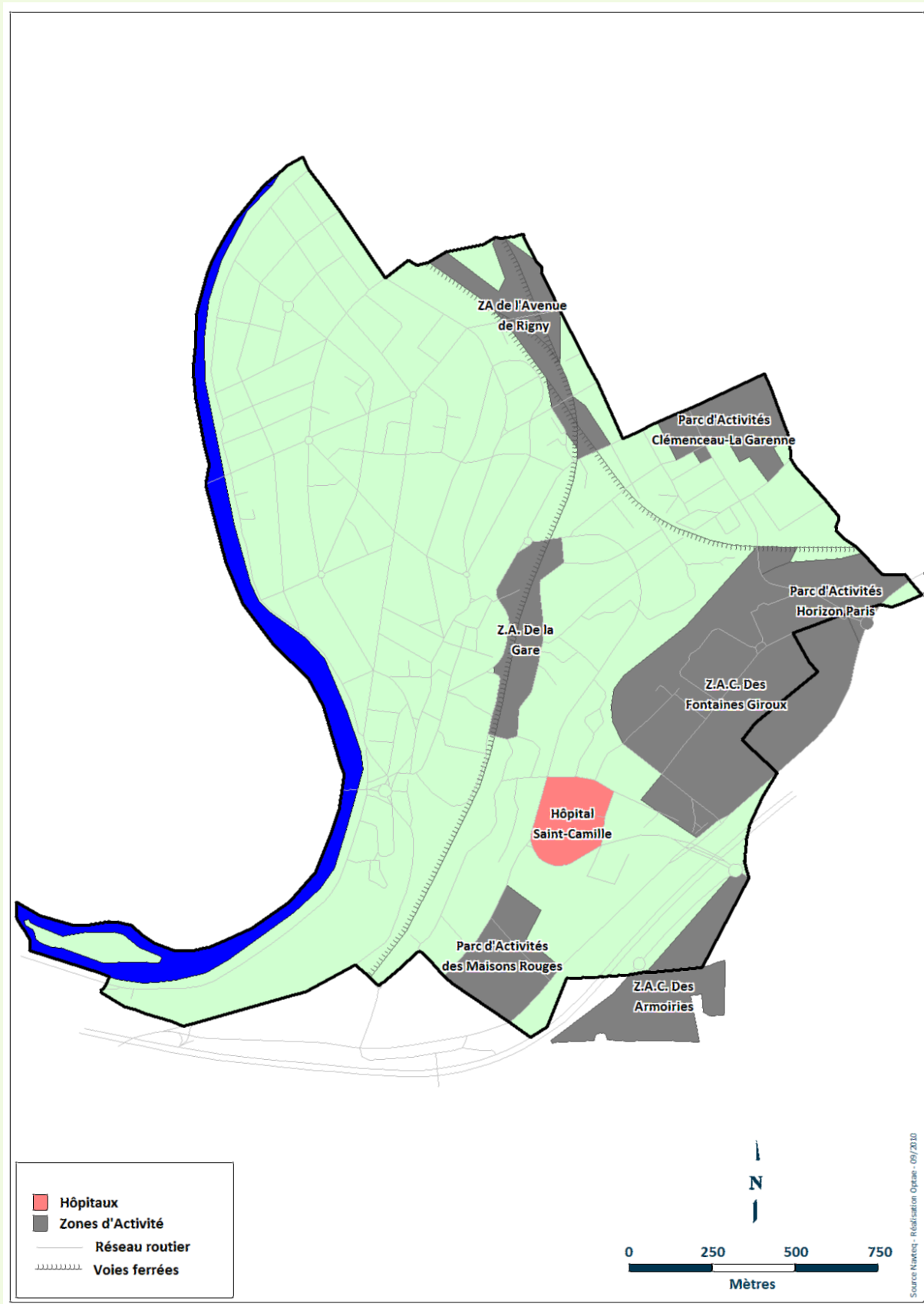
INTRODUCTION

La Ville de Bry-sur-Marne compte 16.319 habitants (population municipale INSEE 2012), dont près de 40% résident en habitat collectif, c'est à dire dans des résidences de 10 logements et plus.

Parmi ses compétences, la Ville de Bry-sur-Marne assure la gestion des contenants, la collecte et le traitement des déchets. La Ville est partenaire d'Eco-Emballages depuis 2000 (17^{ème} contrat d'Ile de France), ce qui lui permet de disposer d'un système de **collecte séparable** des déchets ménagers. Dans cette perspective, la qualité du geste de tri des usagers est déterminante.



Cartographie de la Ville de Bry-sur-Marne



1) INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs techniques présentent l'organisation du service de gestion des déchets et restituent les performances de collecte et de recyclage, telles que mesurées au cours de l'année 2014.

1.1) Contenants

La ville est propriétaire des bacs et des colonnes d'apport volontaire :

- La gestion du parc de bacs est confiée à l'opérateur PLASTIC OMNIUM dans le cadre d'un marché public.
- La gestion du parc de colonnes d'apport volontaire est également confiée à l'opérateur PLASTIC OMNIUM dans le cadre d'un marché public.

Trois types de flux sont conteneurisés pour la collecte **au porte-à-porte** :

- Ordures Ménagères ;
- Emballages légers et Papiers ;
- Déchets végétaux (en habitat pavillonnaire et en petits collectifs uniquement).

La dotation en bacs roulants dépend du type d'habitat et du nombre d'habitants par adresse (une grille est utilisée pour contrôler les demandes de dotation).

La dotation en **bacs roulants** comporte près de 11.586 unités :

Ordures Ménagères : 5.043 bacs

Emballages légers: 3.829 bacs

Déchets verts : 2.714 bacs

La dotation en **apport volontaire** comprend 18 colonnes « verre », dont dix points enterrés. Les colonnes sont réparties sur 13 Espaces Déchets Recyclables et certains logements d'habitat collectif, (globalement, la densité d'implantation est proche de 900 habitants / PAV).

Les 13 Espaces Déchets Recyclables disposent de conteneurs pour la récupération des piles, et 10 d'entre eux disposent également de conteneurs pour textiles et chaussures usagés.

1.2) Communication

La communication est déterminante pour dynamiser le geste de tri. Un plan d'actions de communication a été défini pour l'année 2014.

Les objectifs que se fixe la collectivité sont les suivants :

1. améliorer la qualité du tri (diminuer le taux de refus)
2. augmenter le tonnage de déchets recyclables collectés
3. diminuer l'augmentation des emballages (consommer moins et mieux)
4. diminuer le coût de la collecte

Cibles :

- les habitants (campagne générique)
- l'habitant (approche personnalisée – lettre – visite du messenger du tri...)
 - l'habitant presque bon trieur (à encourager)
 - l'habitant récalcitrant (à convaincre)
 - l'habitant prêt à trier (besoin d'être aidé)
- les habitats collectifs (réunions d'information – courriers ciblées – sacs de pré-collecte)
 - un seul mauvais trieur décourage le groupe
- les enfants et les jeunes
- les groupes (associations, seniors...)

Cibles indirectes :

- les gardiens d'immeubles
- les référents d'immeubles
- les sociétés de nettoyage
- les syndicats d'immeubles
- les aides ménagères
- les ripeurs

Les actions de communication réalisées au cours de l'année 2014 sont les suivantes :

1. calendrier de collecte des déchets sur le site internet de la ville
2. présence sur le terrain (stand « tri sélectif » lors de diverses manifestations)
3. ateliers pédagogiques sur la collecte sélective dans les écoles, collèges et centres de loisirs
4. contrôle de la qualité du tri au porte-à-porte
5. distribution gratuite de biocomposteurs
6. articles dans le magazine municipal « La Vie à Bry »
7. réunions d'informations

1.3) Collecte séparative et services spécifiques

La Ville de Bry-sur-Marne collecte séparément :

- **les Ordures Ménagères :**
 - Pavillonnaire + petit collectif : collecte 2 fois par semaine
 - Centre-ville + grand collectif : collecte 3 fois par semaine
 - Grande Rue : collecte 4 fois par semaine
 - Déchets du marché (mercredi et dimanche en fin de matinée)
 - Voies étroites (1 mini-benne, 2 rues pavillonnaires) : collecte 2 fois par semaine
- **les Emballages ménagers et Papiers :**
 - Emballages légers et Papiers (porte-à-porte) : collecte 1 fois par semaine
 - Verre (18 colonnes d'apport volontaire réparties sur les 13 points Espaces Déchets Recyclables, dont 10 colonnes enterrées)
- **les autres déchets :**
 - Déchets végétaux : pavillons + résidences, collectés 1 fois par semaine, sauf en hiver (de début décembre à fin février), collectés 1 fois par mois.
 - Objets encombrants : collecte 1 fois par mois (fréquences décalées sur 2 secteurs)
 - Piles (13 points d'apport volontaire)
 - Déchets Diffus Spécifiques : collecte 1 fois par mois sur le même site que la déchèterie mobile.

- **les services spécifiques :**

- Bons de décharge retirés gratuitement en mairie (dépôts par les usagers au centre de transfert SITA IdF de Champigny) pour les déchets inertes (gravats)
- Ramassage des dépôts sauvages (service propreté de la ville)
- Déchèterie mobile une fois par mois (collecte multi-flux : objets encombrants, gravats, déchets végétaux, déchets de bois, cartons, ferrailles, DEEE et DDS)

- **FLUX 1 – Collecte des OM et des déchets du marché couvert :**

La collecte des Ordures Ménagères est assurée par la société OTUS (Veolia Propreté), du lundi au dimanche inclus.

Les fréquences de collecte sont ajustées en tenant compte de l'habitat :

- Pavillonnaire et petit collectif : deux secteurs C2 (mardi/vendredi) + une micro-benne ;
- Centre-ville + grand collectif : deux secteurs C3 (lundi/jeudi/samedi) ;
- Grande rue : C4 (un passage supplémentaire le dimanche, à l'occasion du ramassage des déchets du « marché couvert »).

Le mercredi, un service additionnel dessert le « marché couvert » (le dimanche, ce service est étendu à la grande rue commerçante).

- **FLUX 2 – Collecte sélective :**

La ville dispose de deux secteurs de collecte au porte-à-porte pour le flux des « Emballages et Papiers ». La collecte est effectuée le mercredi par la société OTUS.

Les colonnes d'apport volontaire du verre sont relevées par l'opérateur de collecte 1 fois par semaine.

- **FLUX 3 – Collecte des déchets végétaux :**

La collecte des déchets végétaux est assurée par la société OTUS sur deux secteurs (pavillons + résidences). Le service concerne la quasi-totalité de la population (13.833 habitants sur 16.000 habitants environ au total). La collecte est effectuée le mercredi en fréquence C1, à l'exception des 3 mois d'hiver (1^{er} décembre-28 février), pendant laquelle le service est assuré une fois par mois.

- **FLUX 4 – Collecte des Objets Encombrants :**

Le service de collecte des encombrants est réalisé en deux secteurs de collecte, le 3^{ème} et le dernier lundi du mois (fréquence mensuelle) par la société OTUS.

- **FLUX 5 – Collecte des Déchets Diffus Spécifiques :**

La collecte des DDS a été assurée par la société OTUS au moyen d'un Fourgon spécialisé « Planète » le 2^{ème} samedi de chaque mois de 9h00 à 13h00, place du cimetière, dans le cadre de la déchèterie mobile.

- **FLUX 6 – Bons de mise en décharge :**

Les usagers retirent gratuitement en Mairie des bons de mise en décharge des déchets inertes (gravats), pour les apporter au centre de transfert de Champigny ; les déchets sont déposés en décharge de classe III (3 bons de mise en décharge sont délivrés par mois et chaque apport est limité à 500 kg par véhicule).

- **FLUX 7 – Ramassage des dépôts sauvages :**

Une collecte quotidienne des dépôts sauvages est effectuée par le service propreté de la ville (coûts internes). Les dépôts sauvages sont stockés dans les bennes sur le Centre Technique Municipal, pour évacuation et stockage en CSDU de classe II.

- **FLUX 8 – Déchèterie mobile :**

Une déchèterie mobile est mise à disposition des usagers chaque 2^{ème} samedi du mois de 9h00 à 13h00. Ce dispositif géré par la société OTUS dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, permet aux usagers de déposer leurs objets encombrants, gravats, déchets végétaux, déchets de bois, cartons, ferrailles, DEEE et DDS.

1.4) Traitement des déchets

- **FLUX 1 - OM et déchets de Marché :**

Le produit de la collecte des OM et des déchets de marché est directement livré à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, au SMITDUVM (Syndicat Mixte de Traitement de Déchets Urbains du Val de Marne), ce dernier étant exploité par Créteil Incinération Energie (CIE).

- **FLUX 2 - Collectes sélectives :**

Le centre de tri TAIS Villeneuve-le-Roi assure le transfert du verre et le transfert du flux « Emballages et Papiers » vers de centre de tri de Vaux-le-Pénil (77) exploité par GENERIS (Veolia Propreté). Les refus de tri sont, comme les ordures ménagères, traités par incinération (CIE).

- **FLUX 3 - Déchets végétaux :**

Le produit de la collecte des déchets végétaux est livré au centre de transfert TAIS Bonneuil-sur-Marne, pour acheminement vers une plate-forme de compostage.

- **FLUX 4 - Objets Encombrants :**

Le produit de la collecte des Objets Encombrants est également livré au centre de tri-transfert TAIS Bonneuil-sur-Marne, pour recyclage de 20% des flux collectés, les 80% restant étant dirigés en CSDU de classe II.

- **FLUX 5 - Déchets Diffus Spécifiques :**

Le produit de la collecte des DDS est traité en fonction de la nature des produits (huile moteurs, batteries, piles, néons et ampoules, solvants...) sur le centre SARP Industries à Limay, spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux et spéciaux.

- **FLUX 6 - Déchets collectés en déchèterie mobile :**

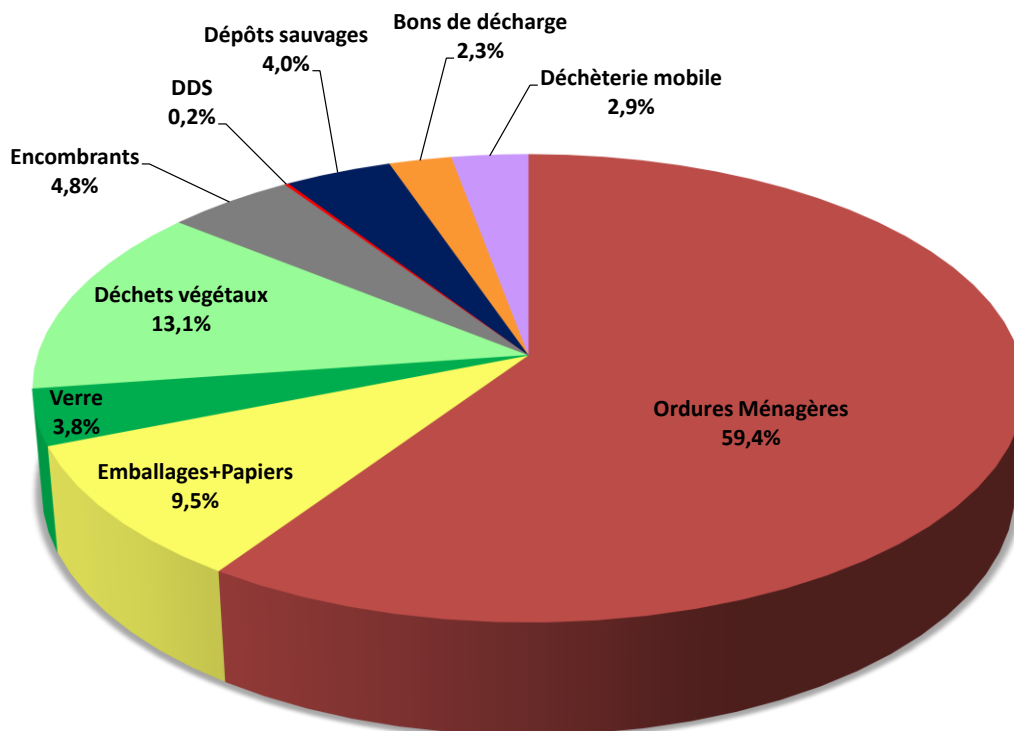
Les flux collectés en déchèterie mobile sont acheminés vers des centres de traitement adaptés selon leur nature.

1.5) Tonnages collectés en 2014

Près de 7 029 tonnes de déchets ménagers ont été collectés sur le territoire de la ville de Bry-sur-Marne au cours de l'année 2014.

Flux de déchets	Tonnes 2014	%
Ordures Ménagères	4 176 t	59,4%
Emballages+Papiers	667 t	9,5%
Verre	268 t	3,8%
Déchets végétaux	924 t	13,1%
Encombrants	335 t	4,8%
DDS	11 t	0,2%
Dépôts sauvages	281 t	4,0%
Bons de décharge	165 t	2,3%
Déchèterie mobile	202 t	2,9%
TOTAL	7 029 t	100%

Composition des déchets ménagers collectés - Bry-sur-Marne 2014



1.6) Evolution des tonnages collectés

1.6.1) Tous flux

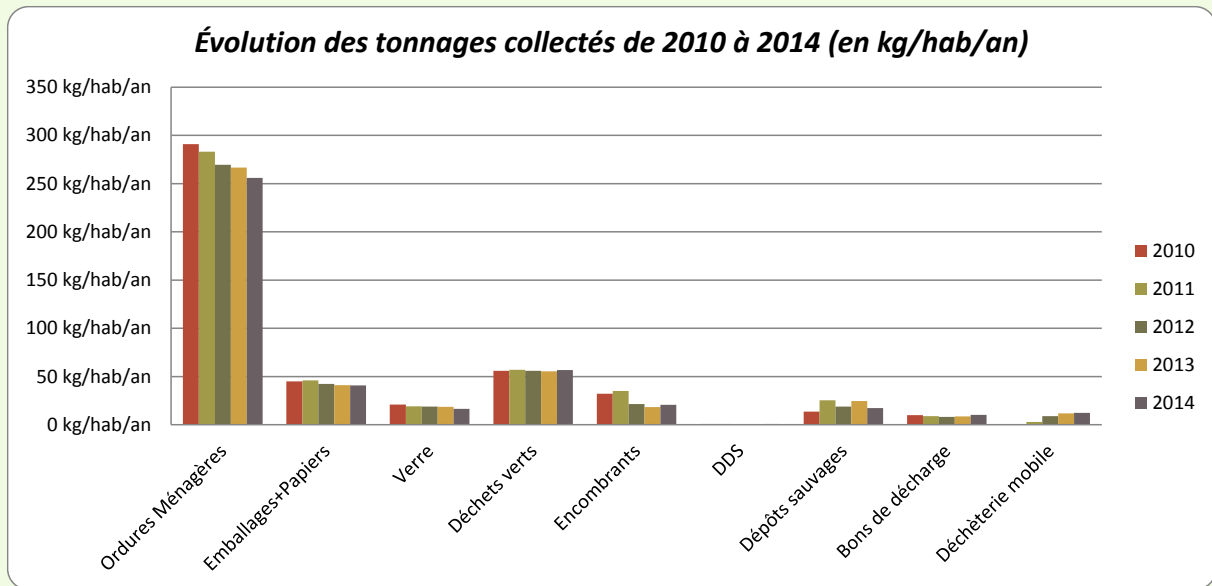
L'évolution des tonnages collectés est présentée sur les 5 dernières années :

Evolution des tonnages collectés de 2010 à 2014 (en tonnes/an)

Flux	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures Ménagères	4 507 t/an	4 398 t/an	4 309 t/an	4 265 t/an	4 176 t/an
Emballages et Papiers	691 t/an	719 t/an	676 t/an	654 t/an	667 t/an
Verre	319 t/an	299 t/an	301 t/an	297 t/an	268 t/an
Déchets verts	865 t/an	891 t/an	892 t/an	885 t/an	924 t/an
Encombrants	493 t/an	550 t/an	341 t/an	294 t/an	335 t/an
DDS	13 t/an	10 t/an	7 t/an	8 t/an	11 t/an
Dépôts sauvages	210 t/an	394 t/an	303 t/an	392 t/an	281 t/an
Bons de décharge	155 t/an	139 t/an	130 t/an	136 t/an	165 t/an
Déchèterie mobile	-	46 t/an	142 t/an	188 t/an	202 t/an
TOTAL	7 253 t/an	7 447 t/an	7 101 t/an	7 121 t/an	7 029 t/an

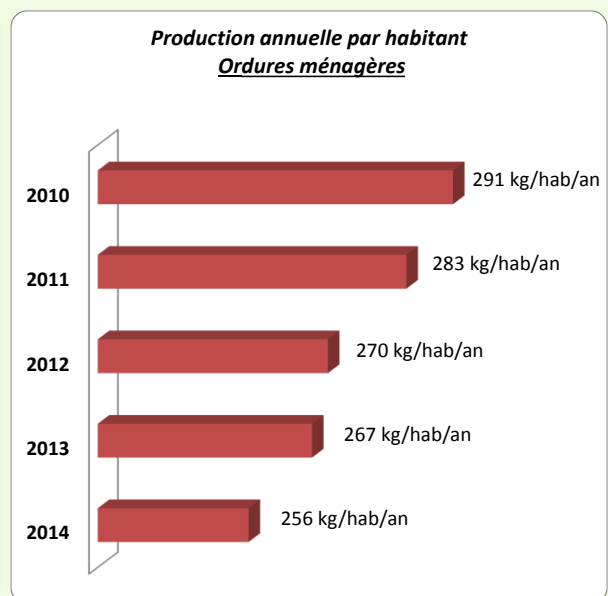
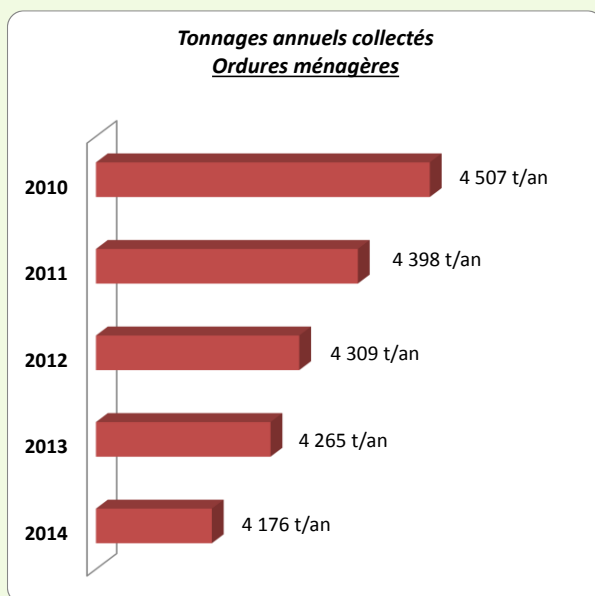
Evolution des tonnages collectés de 2010 à 2014 (en kg/habitant/an)

Flux	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures Ménagères	291 kg/hab/an	283 kg/hab/an	270 kg/hab/an	267 kg/hab/an	256 kg/hab/an
Emballages et Papiers	45 kg/hab/an	46 kg/hab/an	42 kg/hab/an	41 kg/hab/an	41 kg/hab/an
Verre	21 kg/hab/an	19 kg/hab/an	19 kg/hab/an	19 kg/hab/an	16 kg/hab/an
Déchets verts	56 kg/hab/an	57 kg/hab/an	56 kg/hab/an	55 kg/hab/an	57 kg/hab/an
Encombrants	32 kg/hab/an	35 kg/hab/an	21 kg/hab/an	18 kg/hab/an	21 kg/hab/an
DDS	0,9 kg/hab/an	0,7 kg/hab/an	0,4 kg/hab/an	0,5 kg/hab/an	1 kg/hab/an
Dépôts sauvages	14 kg/hab/an	25 kg/hab/an	19 kg/hab/an	25 kg/hab/an	17 kg/hab/an
Bons de décharge	10 kg/hab/an	9 kg/hab/an	8 kg/hab/an	9 kg/hab/an	10 kg/hab/an
Déchèterie mobile	-	3 kg/hab/an	9 kg/hab/an	12 kg/hab/an	12 kg/hab/an
TOTAL	469 kg/hab/an	478 kg/hab/an	444 kg/hab/an	445 kg/hab/an	431 kg/hab/an



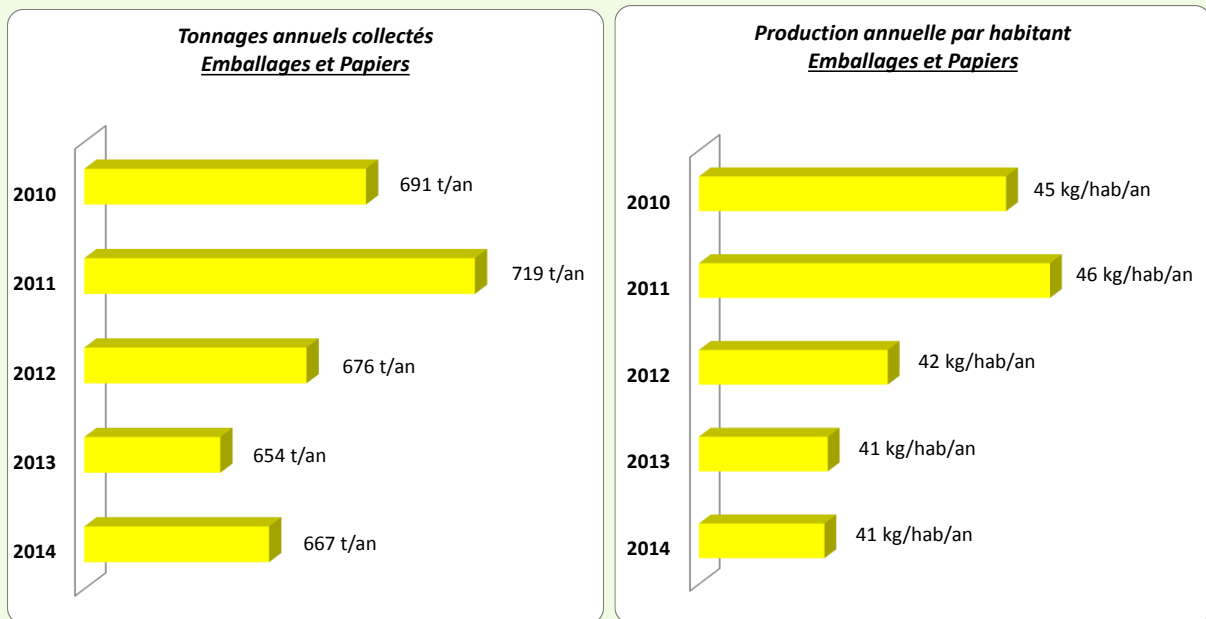
1.6.2) Ordures ménagères

Les tonnages d'ordures ménagères (déchets du marché inclus) ont diminué de près de 2% en 2014 (89 tonnes de moins qu'en 2013).



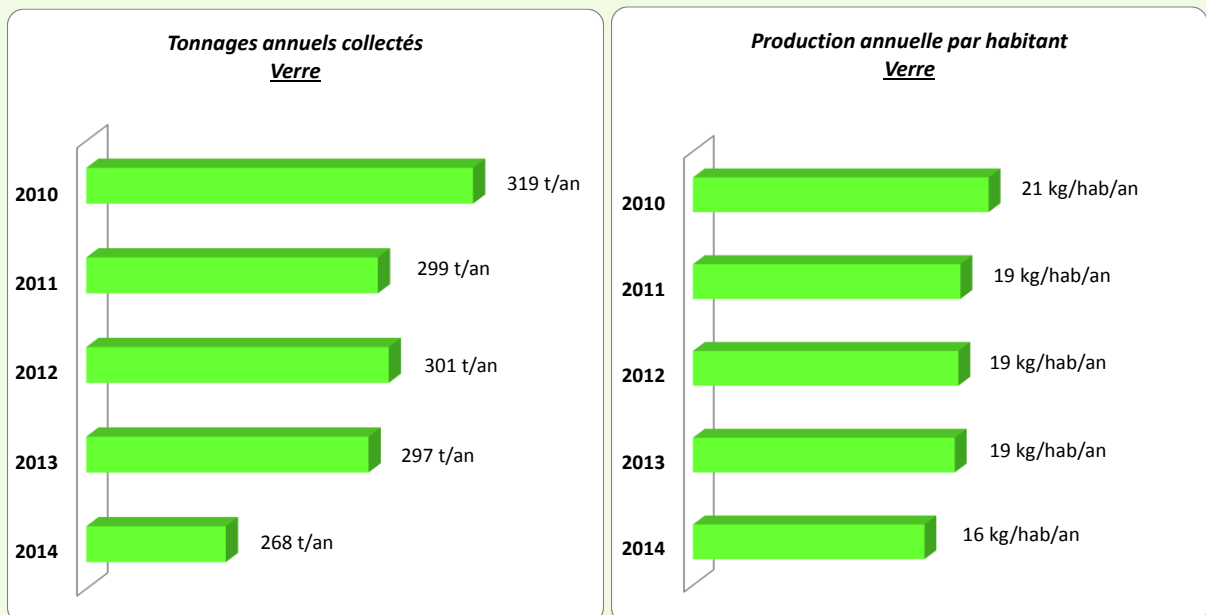
1.6.3) Emballages et Papiers

Les tonnages d'emballages et papiers ont augmenté de 2% en 2014 (13 tonnes de plus qu'en 2013).



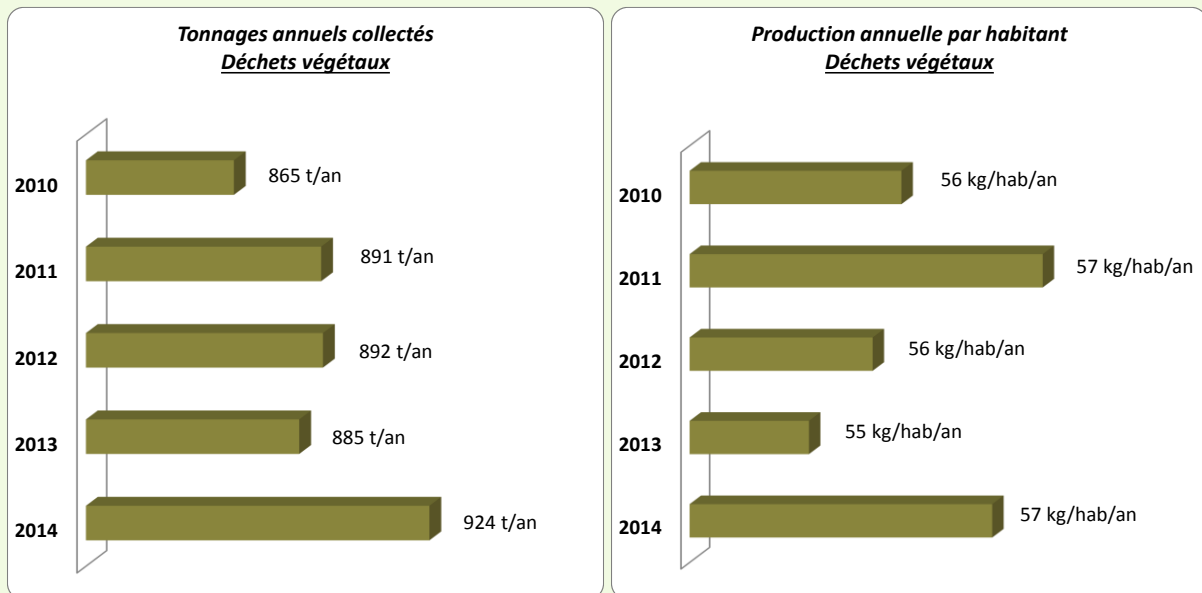
1.6.4) Verre

Les tonnages de verre ont nettement diminué en 2014 (-10%, soit 29 tonnes de moins par rapport à 2013).



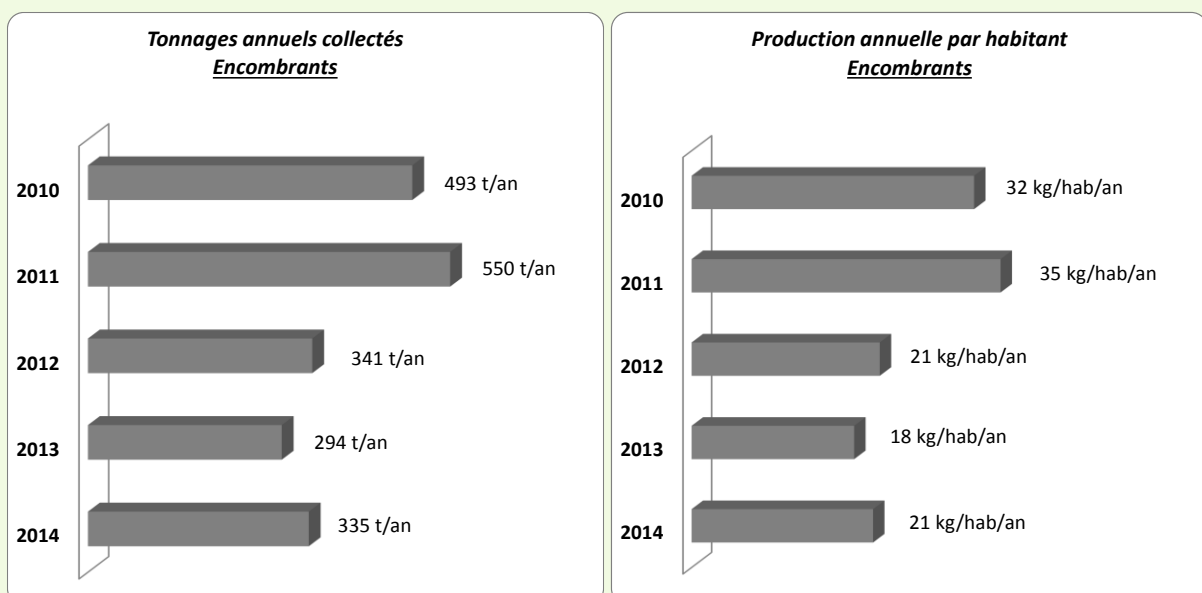
1.6.5) Déchets végétaux

Les tonnages de déchets végétaux ont augmenté en 2014 (+4,5%, soit 39 tonnes supplémentaires par rapport à 2013).



1.6.6) Encombrants

Les tonnages d'encombrants ont augmenté de près de 14% en 2014 (41 tonnes supplémentaires par rapport à 2013).



1.7) Performances de collecte

En 2014, la collecte sélective a permis de détourner 57 kg/habitant de l'incinération, soit 18,3% de la masse de déchets collectés, sur le périmètre « Ordures ménagères et Déchets de Marché + Collecte Sélective », hors fractions spécifiques (Déchets Verts, Objets Encombrants, Dépôts sauvages, Bons de mise en décharge, Déchets Diffus Spécifiques et Déchèterie Mobile).

	2010	2011	2012	2013	2014
OM + déchets de marché	291 kg/hab/an	283 kg/hab/an	270 kg/hab/an	267 kg/hab/an	256 kg/hab/an
Emballages + Papiers	45 kg/hab/an	46 kg/hab/an	42 kg/hab/an	41 kg/hab/an	41 kg/hab/an
Verre	21 kg/hab/an	19 kg/hab/an	19 kg/hab/an	19 kg/hab/an	16 kg/hab/an
Collecte sélective	65 kg/hab/an	66 kg/hab/an	61 kg/hab/an	60 kg/hab/an	57 kg/hab/an
OM + Collecte sélective	356 kg/hab/an	349 kg/hab/an	331 kg/hab/an	326 kg/hab/an	313 kg/hab/an
Taux de diversion (*)	18,3%	18,8%	18,5%	18,2%	18,3%

(*) Collecte sélective / [OM + Collecte sélective]

EVALUATION DE LA PRODUCTION DE REFUS (2014)

	Production de refus	Taux de refus de tri
Emballages et Papiers	7,5 kg/hab/an	18,5%

La production de refus de tri est de 7,5 kg/habitant/an (près de 18,5% du tonnage collecté sélectivement).

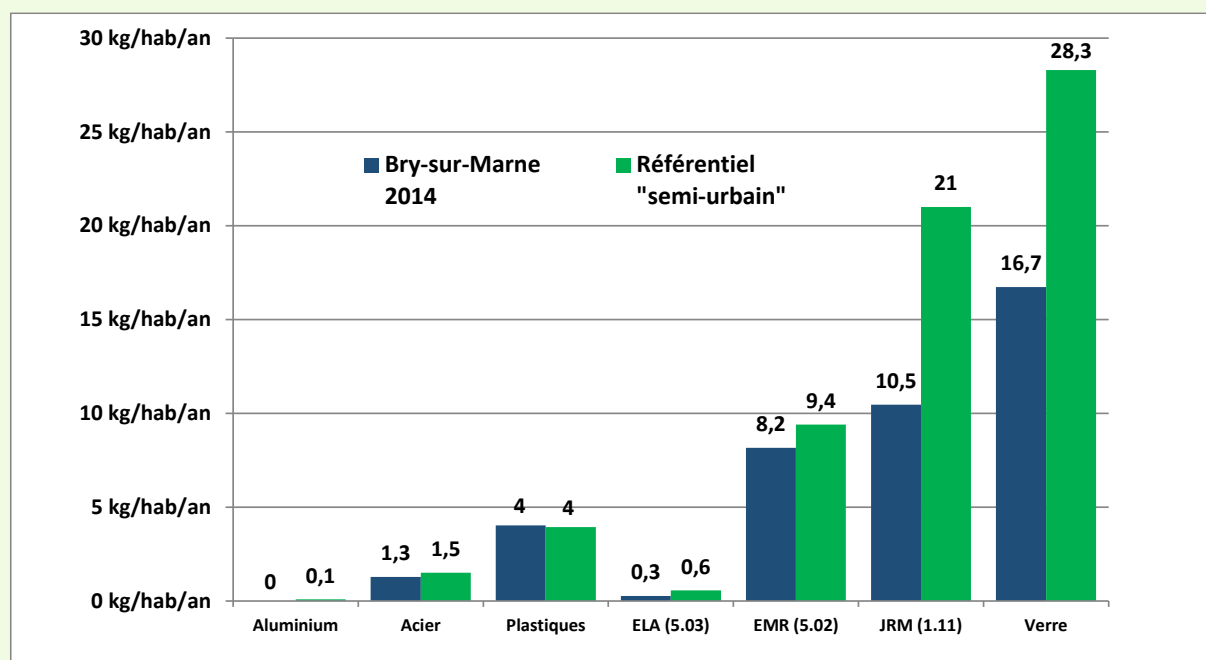
1.8) Performances de recyclage

Les performances de recyclage sont exprimées – hors mâchefers - en ratios « kg/habitant/an » afin de permettre la comparaison avec les référentiels nationaux, en tenant compte du mode de collecte de chaque matériau.

PERFORMANCES DE RECYCLAGE (2014)

	Mode de collecte	Tonnage recyclé 2014	Bry-sur-Marne 2014	Référentiel "semi-urbain"	% / référentiel
Aluminium	PAP	0,0 t	0,0 kg/hab/an	0,1 kg/hab/an	-100%
Acier	PAP	21,1 t	1,3 kg/hab/an	1,5 kg/hab/an	-14%
Plastiques	PAP	65,9 t	4,0 kg/hab/an	4,0 kg/hab/an	2%
ELA (5.03)	PAP	4,4 t	0,3 kg/hab/an	0,6 kg/hab/an	-53%
EMR (5.02)	PAP	133,3 t	8,2 kg/hab/an	9,4 kg/hab/an	-13%
JRM (1.11)	PAP	170,8 t	10,5 kg/hab/an	21,0 kg/hab/an	-50%
Verre	AV	273,2 t	16,7 kg/hab/an	28,3 kg/hab/an	-41%
ENSEMBLE	MIXTE	668,7 t	41,0 kg/hab/an	64,8 kg/hab/an	-37%

Les performances de recyclage de la ville de Bry-sur-Marne sont globalement inférieures (-37%) au référentiel national par habitant. En ajoutant le produit du déferrailage des mâchefers au produit des collectes sélectives, la performance globale de recyclage de la Ville de Bry-sur-Marne est de 717 tonnes en 2014, soit 44 kg/habitant/an.



TAUX DE RECYCLAGE (2014)

	Bry-sur-Marne 2014 (en tonne)	Bry-sur-Marne 2014 (en kg/hab/an)	Gisement / habitant 2014	Taux de recyclage
Aluminium	0,0 t	0,0 kg/hab/an	1,1 kg/hab/an	28%
Aluminium Mâchefers	5,3 t	0,3 kg/hab/an		
Acier	21,1 t	1,3 kg/hab/an	5,3 kg/hab/an	74%
Acier Mâchefers	43,5 t	2,7 kg/hab/an		
Plastiques	65,9 t	4,0 kg/hab/an	16,8 kg/hab/an	24%
ELA (5.03)	4,4 t	0,3 kg/hab/an	1,3 kg/hab/an	20%
EMR (5.02)	133,3 t	8,2 kg/hab/an	13,9 kg/hab/an	59%
Verre	273,2 t	16,7 kg/hab/an	34,5 kg/hab/an	49%
ENSEMBLE	546,7 t	33,5 kg/hab/an	73,0 kg/hab/an	46%
JRM (1.11)	170,8 t	10,5 kg/hab/an	29,9 kg/hab/an	35%

Le taux de recyclage des emballages collectés au porte-à-porte est de 36% (papier-carton, plastiques et métaux, issus du flux « Emballages et Papiers » collecté au porte-à-porte).

Le taux de recyclage du verre est de 49% (flux collecté en apport volontaire).

En ajoutant les emballages métalliques issus du déferraillage des mâchefers, le **taux de recyclage des emballages ménagers est de 46% en 2014.**

Par ailleurs, le taux de recyclage des Journaux-Magazines (Papiers) est de 35% (flux collecté au porte-à-porte).

2) INDICATEURS FINANCIERS

2.1) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est de 2 393 882 € en 2014, soit 147 €/habitant/an TTC.

2.2) Redevance Spéciale (RS)

La Redevance Spéciale est en vigueur auprès des professionnels assimilés aux ménages faisant recours au service public de collecte et d'élimination des déchets.

Le montant de la Redevance Spéciale est proche de 77 000 € en 2014, soit 4,7 €/habitant/an.

2.3) Coût complet

Le coût complet de gestion des déchets est de 1.822.184 € TTC en 2014, soit près de 112 €/habitant/an TTC. Il est établi à partir de la reconstitution des montants de facturation en 2014 (hors charges de structure).

COÛT COMPLET DU SERVICE 2014 (EN € TTC)

	€/an TTC	€/hab/an TTC	€/tonne TTC
Contenants	26 576 €/an	1,6 €/hab/an	3,8 €/t.
Collecte	992 425 €/an	60,8 €/hab/an	141,2 €/t.
Traitement	803 184 €/an	49,2 €/hab/an	114,3 €/t.
Coût complet	1 822 184 €/an	111,7 €/hab/an	259,2 €/t.

2.4) Coût technique

Les recettes marchandes issues du recyclage des collectes sélectives et du déferrailage des mâchefers correspondent à près de 13.116 € en 2014.

Sur ces bases, le coût technique est de 1.809.069 € TTC en 2014, soit près de 111 €/habitant/an TTC [(coût complet) – (recettes marchandes)].

2.5) Coût aidé

Le coût aidé de gestion des déchets ménagers et assimilés est de 1.685.595 € TTC en 2014, soit près de 103 €/habitant/an TTC [(coût technique) – (soutiens et aides)].

Les soutiens financiers versés par Eco-Emballages dans le cadre du barème E, s'élèvent à 110.376 € TTC en 2014, soit près de 6,8 € TTC par habitant/an.

Les soutiens financiers versés par EcoFolio au titre de l'année 2014 s'élèvent à 12.707 €, soit 0,8 € TTC par habitant/an.

Les soutiens financiers versés par l'OCAD3E au titre de l'année 2013 s'élèvent à 390 €, soit 0,02 € TTC par habitant/an.

Le montant total des soutiens financiers versés par les éco-organismes est de 123.473 € au titre de l'année 2014.

En 2014, le coût de tri sélectif des emballages ménagers à la charge de la Ville de Bry-sur-Marne est de 15 € TTC par habitant : les recettes versées par les filières de recyclage et les éco-organismes ont permis de prendre en charge 36% du coût global de tri sélectif des emballages ménagers.

COUTS DE GESTION DES DECHETS 2014 (TTC)

COUT COMPLET CALCULE (2014_TTC)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS
€ / AN TTC	1 822 184 €/an	383 426 €/an	1 438 758 €/an
€ / TONNE TTC	259,2 €/t	410,0 €/t	244,2 €/t
€ / HABITANT/AN TTC	111,7 €/hab/an	23,5 €/hab/an	88,2 €/hab/an
- RECETTES INDUSTRIELLES (2014)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS
€ / AN	13 116 €/an	13 116 €/an	0 €/an
€ / TONNE	1,9 €/t	14,0 €/t	0,0 €/t
€ / HABITANT/AN	0,8 €/hab/an	0,8 €/hab/an	0,0 €/hab/an
= COUT TECHNIQUE (2014_TTC)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS
€ / AN TTC	1 809 069 €/an	370 310 €/an	1 438 758 €/an
€ / TONNE TTC	257,4 €/t	396,0 €/t	244,2 €/t
€ / HABITANT/AN TTC	110,9 €/hab/an	22,7 €/hab/an	88,2 €/hab/an
- SOUTIENS ET AIDES (2014)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS
€ / AN	123 473 €/an	123 083 €/an	390 €/an
€ / TONNE	17,6 €/t	131,6 €/t	56,0 €/t
€ / HABITANT/AN	7,6 €/hab/an	7,5 €/hab/an	0,02 €/hab/an
= COUT AIDE (2014_TTC)			
	TOTAL	TRI SELECTIF	AUTRES DECHETS
€ / AN TTC	1 685 595 €/an	247 227 €/an	1 438 368 €/an
€ / TONNE TTC	239,8 €/t	264,4 €/t	236,0 €/t
€ / HABITANT/AN TTC	103,3 €/hab/an	15,1 €/hab/an	88,1 €/hab/an

DETAIL DES COUTS COMPLETS PAR TYPE DE FLUX

1) COUT COMPLET PAR TONNE COLLECTEE (EN € TTC)

	CONTENANTS		COLLECTE		TRAITEMENT		TOTAL	
	€/an TTC	€/tonne TTC	€/an TTC	€/tonne TTC	€/an TTC	€/tonne TTC	€/an TTC	€/tonne TTC
OM	9 649 €/an	2,3 €/t	527 137 €/an	126,2 €/t	521 569 €/an	124,9 €/t	1 058 355 €/an	253,4 €/t
Emballages+JRM	5 727 €/an	8,6 €/t	209 527 €/an	314,2 €/t	124 474 €/an	186,7 €/t	339 728 €/an	509,5 €/t
Verre	2 605 €/an	9,7 €/t	37 502 €/an	139,8 €/t	3 591 €/an	13,4 €/t	43 697 €/an	162,8 €/t
Déchets verts	8 151 €/an	8,8 €/t	114 703 €/an	124,1 €/t	37 103 €/an	40,1 €/t	159 956 €/an	173,0 €/t
Encombrants	0 €/an	0,0 €/t	55 877 €/an	166,6 €/t	49 015 €/an	146,1 €/t	104 891 €/an	312,7 €/t
DDS	0 €/an	0,0 €/t	2 744 €/an	253,9 €/t	5 456 €/an	504,9 €/t	8 201 €/an	758,8 €/t
Dépôts sauvages	445 €/an	1,6 €/t	13 114 €/an	46,6 €/t	20 783 €/an	73,9 €/t	34 342 €/an	122,0 €/t
Bons de décharge	0 €/an	0,0 €/t	0 €/an	0,0 €/t	22 622 €/an	137,5 €/t	22 622 €/an	137,5 €/t
Déchèterie mobile	0 €/an	0,0 €/t	31 820 €/an	157,8 €/t	18 572 €/an	92,1 €/t	50 392 €/an	249,9 €/t
Ensemble	26 576 €/an	3,8 €/t	992 425 €/an	141,2 €/t	803 184 €/an	114,3 €/t	1 822 184 €/an	259,2 €/t

2) COUT COMPLET PAR HABITANT (EN € TTC)

	CONTENANTS		COLLECTE		TRAITEMENT		TOTAL	
	€/an TTC	€/habitant/an	€/an TTC	€/habitant/an	€/an TTC	€/habitant/an	€/an TTC	€/habitant/an
OM	9 649 €/an	0,6 €/hab/an	527 137 €/an	32,3 €/hab/an	521 569 €/an	32,0 €/hab/an	1 058 355 €/an	64,9 €/hab/an
Emballages+Papiers	5 727 €/an	0,4 €/hab/an	209 527 €/an	12,8 €/hab/an	124 474 €/an	7,6 €/hab/an	339 728 €/an	20,8 €/hab/an
Verre	2 605 €/an	0,2 €/hab/an	37 502 €/an	2,3 €/hab/an	3 591 €/an	0,2 €/hab/an	43 697 €/an	2,7 €/hab/an
Déchets verts	8 151 €/an	0,5 €/hab/an	114 703 €/an	7,0 €/hab/an	37 103 €/an	2,3 €/hab/an	159 956 €/an	9,8 €/hab/an
Encombrants	0 €/an	0,0 €/hab/an	55 877 €/an	3,4 €/hab/an	49 015 €/an	3,0 €/hab/an	104 891 €/an	6,4 €/hab/an
DDS	0 €/an	0,0 €/hab/an	2 744 €/an	0,2 €/hab/an	5 456 €/an	0,3 €/hab/an	8 201 €/an	0,5 €/hab/an
Dépôts sauvages	445 €/an	0,0 €/hab/an	13 114 €/an	0,8 €/hab/an	20 783 €/an	1,3 €/hab/an	34 342 €/an	2,1 €/hab/an
Bons de décharge	0 €/an	0,0 €/hab/an	0 €/an	0,0 €/hab/an	22 622 €/an	1,4 €/hab/an	22 622 €/an	1,4 €/hab/an
Déchèterie mobile	0 €/an	0,0 €/hab/an	31 820 €/an	1,9 €/hab/an	18 572 €/an	1,1 €/hab/an	50 392 €/an	3,1 €/hab/an
Ensemble	26 576 €/an	1,6 €/hab/an	992 425 €/an	60,8 €/hab/an	803 184 €/an	49,2 €/hab/an	1 822 184 €/an	111,7 €/hab/an